

Délibération N° 2024-09-53-P**Département du Val-de-Marne**

Transformation du poste de responsable de service
Restauration rédacteur(B) en attaché (A) avec
possibilité de recruter un.e contractuel.le

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s	
à la séance	44
Absent.e.s	1

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **3 septembre 2024**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M.DAMIANI, Mme BENZIANE, M.ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. MULLER , M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO POATY ; M. KEITA , Mme TRANCART , M. FOURESTIER , Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND ; Mme CAZALS ; Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme KLOPP	a donnée mandat à M. GAUTRAIS
Mme AVOGNON ZONON,	a donnée mandat à Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LEBLANC,	a donné mandat à M. MORA
Mme NAIT-BAHLOUL	a donnée mandat à M. BATTAL
Mme MICHEL	a donnée mandat à Mme TRANCART
M. DAUMONT-LEROUX	a donnée mandat à Mme FENASSE
Mme VIENNEY	a donnée mandat à M. CORNELIS
M. GUENICHE	a donnée mandat à Mme LELU
Mme GARNIER	a donnée mandat à Mme GAUTHIER
M. RISPAL	a donnée mandat à Mme SAINT-GAL
Mme INDJA	a donnée mandat à Mme CAZALS
M. TARGUI	a donnée mandat à Mme CACAIS-BARANGER
M. DE LA CROIX	a donnée mandat à M. BERTRAND

ABSENT.E.S

M.BEDOURET

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Fabienne LELU ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Transformation du poste de responsable de service Restauration rédacteur(B) en attaché (A) avec possibilité de recruter un.e contractuel.le

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-8 et L.332-9 ;

VU la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés ;

VU le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux.

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique permettent le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions, le justifient ;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article L.332-9 du Code général de la Fonction Publique permettent de fixer la durée du contrat conclu sur le fondement de L.332-8, à trois ans maximum, éventuellement renouvelable dans la limite maximale de six ans.

CONSIDÉRANT que pour faire face à un marché de l'emploi sous tension dans ce domaine et répondre aux besoins du service, il est indispensable d'étendre les possibilités de recrutement aux agents contractuels ;

CONSIDÉRANT enfin l'évolution des missions du poste de responsable du Service Restauration et la nécessité de mettre en adéquation les missions exercées et la catégorie du poste ;

CONSIDÉRANT l'avis du Comité technique du 20 mai 2021;

Sur l'avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À LA MAJORITÉ

Intervention de M. BERTRAND, M. GAUTRAIS

Par 39 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAI , Mme JANIAUX, M RISPAL , M. NOMBO POATY,

Transformation du poste de responsable de service Restauration rédacteur(B) en attaché (A) avec possibilité de recruter un.e contractuel.le

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS BARANGER, M. DE LA CROIX

Par 5 abstentions

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, Mme MICHEL, M. DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création d'un poste de Responsable de service Restauration de catégorie A, sur un grade relevant du cadre d'emplois des attachés, par suppression d'un poste de Rédacteur de catégorie B à temps complet, sous l'autorité de la Directrice Générale adjointe Ressources et éducation.

Article 2 : d'autoriser le recrutement au grade d'attaché sur le poste permanent de Responsable de service Restauration, sous l'autorité de la Directrice Générale adjointe Ressources et éducation; il/elle est chargé de :

- Animer, encadrer et piloter le personnel du service
- Animer et suivre la réalisation des objectifs en ajustant l'organisation à partir des problèmes repérés et de leur identification
- Assurer la coordination d'actions des moyens en personnels, matériels et financiers pour atteindre les objectifs fixés
- Soutenir et aider les responsables de secteur et d'équipe dans la réalisation de leurs missions (expression des besoins individuels et collectifs, formation, identification des compétences à développer et les besoins de chacun, suivi du retour de formation)
- Assurer le pilotage du processus de la Production de repas et coordonner les actions entre les différents acteurs internes et externes en lien avec les activités du service Production de repas (Ecoles, Enfance, Enseignement, Prévention santé...)
- Piloter en collaboration avec le service Achats, les étapes du processus des marchés publics en lien avec les besoins de la restauration collective
- Formaliser les responsabilités auprès des responsables de secteur pour le mode et la méthode de mise en œuvre de la gestion du personnel, des processus de la production de repas en cohérence avec les orientations et directives de la Direction.
- Gérer et coordonner le processus de gestion et d'analyse des remplacements temporaires dans les cuisines de production : faire prendre en compte la dimension RH dans l'organisation et le contenu du travail
- Concevoir une structure organisationnelle cohérente pour faire fonctionner le pôle d'activités selon le modèle commun (délégation/organisation transversale/ notion de processus/ référent de dossier en lien avec les enjeux et les objectifs)
- Mettre en place des indicateurs pour une aide à la décision du directeur
- Etablir le bilan d'activité
- Assurer le relais du chef gérant du Guinguet en cas d'absence : tenue de la régie, suivi comptable en lien avec le budget annexe et transfert des fonds à la trésorerie municipale

Délibération n°2024-09-53-P

Transformation du poste de responsable de service Restauration rédacteur(B) en attaché (A) avec possibilité de recruter un.e contractuel.le

- Prendre le relais du directeur en matière de gestion et validation des congés annuels du pôle fonctionnel et le relai du responsable du service Ecoles lors des congés annuels

Ce poste relevant du cadre d'emplois des attachés de catégorie A est susceptible d'être occupé par un.e agent.e contractuel.le dans les conditions suivantes :

L'intéressé.e devra être titulaire d'un diplôme d'études supérieures classé de niveau 5 ou d'un titre reconnu équivalent.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 444 et 1015 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB=444) et de fin (1015) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade ou des grades afférents.

Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au compte 012 de l'exercice budgétaire en cours.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 03 OCT. 2024

Publication

le 03 OCT. 2024

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire

